



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, 06. 04. 2016
C(2016) 1991 final

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier de nous avoir fait parvenir l'avis politique de la Commission des affaires européennes du Sénat sur "Les demandes de réforme de l'Union européenne présentées par le Royaume-Uni", dont nous avons bien pris connaissance.

Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil européen les 18 et 19 février 2016, ont approuvé une Décision concernant un nouvel arrangement pour le Royaume-Uni dans l'Union européenne. Cette décision répond à toutes les préoccupations exprimées par le Premier ministre britannique David Cameron dans sa lettre du 10 novembre 2015.

L'ensemble des dispositions qui ont été approuvées sont compatibles avec les traités de l'Union européenne et respectent les principes fondateurs de l'Union. Ces dispositions entreront en vigueur lorsque le gouvernement britannique informera le Conseil que le Royaume-Uni a décidé de rester membre de l'Union européenne.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont également convenu que l'ensemble des dispositions sur lesquelles ils se sont mis d'accord cesseraient d'exister si l'issue du référendum au Royaume-Uni devait être la sortie du pays de l'Union européenne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

*Frans Timmermans
Premier vice-président*

*M. Jean BIZET
Président de la Commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*